

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du
26 mars 2018

Présents: Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, ~~VAN DE WAUWER~~, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, ~~CELIK~~, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, SCHROUBEN, LEONARD, EL HAJJAJI-DARRAJI, DETHIER, ~~GREIMERS~~, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, PAULY-CLOSE, LEPAS, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général.

SEANCE PUBLIQUE

N° 14.- PLAN COMMUNAL D'INVESTISSEMENT 2017-2018 - Réfection de la voirie et travaux de sécurisation rue de Hèvremont - Modifications des conditions de marché - Ratification.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 § 1 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures;

Vu l'approbation, en date du 8 juin 2017, du plan d'investissement communal 2017-2018, par M. Le Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et des Infrastructures sportives;

Vu l'avis favorable émis par la Section "Travaux-Environnement-Informatique-FEDER" en sa séance du 23 mars 2018;

Vu sa délibération du 18 décembre 2017 approuvant les conditions de marché;

Considérant le cahier des charges n° 185-17 relatif au marché "PLAN COMMUNAL D'INVESTISSEMENT 2017-2018 - Réfection de la voirie et travaux de sécurisation rue de Hèvremont" établi par la Cellule Projets;

Considérant que le montant estimé initialement prévu de ce marché s'élevait à 129.857,00 €, hors T.V.A., ou 157.126,97 €, T.V.A.21 % comprise (27.269,97 €, T.V.A. co-contractant);

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte;

Considérant qu'une partie des coûts est subsidiée par Service public de Wallonie Direction générale opérationnelle Routes et Bâtiments - D.G.O.1. Département des Infrastructures subsidiées, boulevard du Nord n° 8 à 5000 Namur, et que cette partie est estimée à 78.563,49 €;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 421/731-51 (n° de projet 20180015) et sera financé par emprunt et subsides;

Considérant les remarques formulées par Service public de Wallonie Direction générale opérationnelle Routes et Bâtiments - D.G.O.1. Département des Infrastructures subsidiées, boulevard du Nord n° 8 à 5000 Namur en date du 8 février 2018;

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver la modification de l'estimation. Le montant estimé du marché s'élève à présent à 141.857,00 €, hors T.V.A., ou 171.646,97 €, T.V.A. 21 % comprise (29.789,97 € T.V.A. co-contractant).

Art. 2.- D'approuver la modification du cahier spécial des charges n° 59-17 par l'ajout des clauses techniques.

Art. 3.- D'approuver l'avis de marché publié ce mardi 13 mars 2018, après approbation par le Collège communal.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. TARGNION